

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 MAI 2017

Délibération n° D-2017-206

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16/05/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 29/05/2017

Semaine Européenne du Développement Durable 2017 -
Partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Monique JOHNSON.

**Direction Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Semaine Européenne du Développement Durable
2017 - Partenariat avec la Communauté
d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La semaine européenne du développement durable se déroulera, comme chaque année, du 30 mai au 5 juin 2017. Cette semaine est une occasion de valoriser les actions menées en faveur du développement durable par tous sur un territoire : collectivités, associations, entreprises, citoyens...

Comme chaque année depuis 2012, la Ville de Niort s'inscrit dans cette semaine européenne en proposant un événement spécifique. Il s'agit d'une opportunité pour rappeler les engagements de la Ville de Niort en matière de développement durable et d'encourager tous les acteurs, en premier lieu les citoyens à agir concrètement à travers des actions simples du quotidien.

Pour l'édition 2017, la Ville de Niort va proposer un événement sur la thématique de l'alimentation, en lien avec l'environnement et la santé intitulé « L'alimentation durable, pour une consommation responsable ! ». Cet événement se déroulera le jeudi 1er juin de 16h à 19h30. Des animations, des ateliers et des stands seront proposés sur les Jardins de la Brèche autour du bio ou raisonné et du local, des circuits courts, du jardin potager, du gaspillage alimentaire, des liens nord/sud... Un atelier cuisine permettra d'apprendre à préparer des produits sains et de saison à petits prix dans une ambiance de partage et nourrira un apéro durable. Une conférence de Frédéric DENHEZ (Chroniqueur de l'émission de Denis Cheissoux sur France Inter, CO2, mon amour) sur les enjeux de l'alimentation durable clôturera les animations à 20h à la CCI des Deux-Sèvres (membre du Comité partenarial pour le développement durable).

En complément de cet événement, la Ville de Niort soutient l'évènement « Anim'Ecolo Brizeaux » porté par le Conseil de quartier Nord. Cet événement se déroulera le mercredi 31 mai de 10h à 19h30 aux Brizeaux avec de nombreuses animations sur la thématique du « zéro déchet » ainsi qu'un marché de producteurs l'après-midi où les gens pourront se fournir en produits frais et locaux avant de venir apprendre à les cuisiner lors de l'atelier cuisine qui aura lieu dans le cadre de l'évènement organisé par la Ville le lendemain.

Afin de s'inscrire dans une logique territoriale, la Ville de Niort a répondu à l'appel à projet « Semaine du développement durable 2017 » lancé par la Communauté d'Agglomération du Niortais en direction des 45 communes du territoire. La thématique définie cette année est la suivante : « Réduisons nos consommations ! ». La Communauté d'Agglomération s'engage à apporter un soutien financier à hauteur de 500,00 €, ainsi qu'une aide logistique et technique, notamment en matière de communication.

Ce partenariat est formalisé dans une convention qui stipule les obligations du porteur de projet et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2017
CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET
LA VILLE DE NIORT

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du Niortais en date du 8 décembre 2016 ;

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (CAN) représentée par Madame Dany BREMAUD, Vice-Présidente en exercice, déléguée au Développement durable, agissant en cette qualité par délibération du 6 mai 2014,

D'une part,

Et

LA VILLE DE NIORT, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, son Maire en exercice

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la présente convention
--

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, invite, chaque année, les entreprises, les associations, les établissements scolaires, et les collectivités territoriales à promouvoir les principes du Développement durable, durant une semaine emblématique qui se déroule du 30 mai au 5 juin.

Dans ce cadre, et pour sa 3^{ème} édition, la CAN a lancé un nouvel appel à projets « Semaine du développement durable 2017 » en direction des 45 communes de son territoire, en vue de soutenir la dynamique territoriale autour du développement durable.

La thématique définie à l'occasion de cette semaine est la suivante : « réduisons nos consommations ! ».

Afin de favoriser l'émergence d'une culture commune sur son territoire, la CAN propose, cette année, d'associer les publics jeunes aux événements mis en place.

La Ville de Niort propose la mise en place d'un événement intitulé :

« L'alimentation durable, pour une consommation responsable ! »,

Article 2 – Moyens mis en place par les partenaires

2.1 Par le porteur de projet

La Ville de Niort propose de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'alimentation durable, en lien avec l'environnement et la santé intitulé « l'alimentation durable, pour une consommation responsable ! » le jeudi 1^{er} juin.

Il s'agit d'apporter des solutions concrètes pour agir, d'inciter à l'adoption de comportements responsables et de mettre en lumière les impacts de nos choix de consommation.

Des animations, des ateliers et des stands seront proposés de 16 h à 19 h 30 sur les Jardins de la Brèche autour du bio ou raisonné et du local, des circuits courts, du jardin potager, du gaspillage alimentaire, des liens nord/sud.

Un atelier cuisine et papotage participatif permettra d'apprendre à préparer des produits sains et de saison à petits prix dans une ambiance de partage et nourrira un apéro durable.

Une conférence sur les enjeux de l'alimentation durable clôturera les animations à 20h à la CCI des Deux Sèvres.

En complément de cet évènement, la Ville de Niort soutient l'évènement « Anim'Ecolo Brizeaux » porté par le Conseil de quartier Nord. Cet évènement se déroulera le mercredi 31 mai de 10h à 19h30 aux Brizeaux avec de nombreuses animations sur la thématique du « Zéro déchet », ainsi qu'un marché de producteurs l'après-midi où les gens pourront se fournir en produits frais et locaux avant de venir apprendre à les cuisiner lors de l'atelier cuisine, qui aura lieu dans le cadre de l'évènement organisé par le Ville le lendemain.

2.2 Par la Communauté d'Agglomération du Niortais

La CAN s'engage à apporter un soutien financier, une aide logistique et technique, ainsi qu'une **aide méthodologique** avec un accompagnement (2 réunions de travail max) pour veiller à prendre en compte dans le projet toutes les dimensions du Développement durable. La CAN pourra également apporter son soutien aux communes qui le demanderont, dans la recherche de partenaires et la mobilisation des services communautaires.

Article 3 – Conditions de mise en œuvre du partenariat

La Ville de Niort s'engage à utiliser l'aide financière octroyée par la CAN exclusivement pour la mise en œuvre d'un évènement en lien avec le Développement durable durant la semaine du 30 mai au 5 juin 2017 et associant le jeune public.

La Ville de Niort s'engage dans le cas contraire à restituer à la CAN l'aide octroyée.

Article 4 – Modalités de versement

Conformément aux modalités d'accompagnement définies dans le règlement de l'appel à projets, la Ville de Niort bénéficie d'une aide de 500 euros.

Le versement de l'aide, par ailleurs inscrite au budget primitif 2017 de la CAN, se fera en une fois, à l'issue de la semaine du Développement durable, sur présentation des justificatifs des dépenses engendrées par l'évènement, et sur présentation conjointe d'un titre de recettes.

Article 5 – Reversement, résiliation ou litiges

En cas de non-respect des clauses de la présente convention, de l'utilisation des fonds non-conformes à l'objet de la présente convention, la CAN se réserve la possibilité de suspendre le versement de la subvention.

Article 6 – Date d'effet

La présente convention prendra effet à la date de la signature par les parties prenantes.

Elle demeurera active et productrice d'effets tant que les obligations afférentes à chaque partie ne seront pas remplies et notamment tant que les éléments nécessaires à sa conclusion n'auront pas été transmis et acceptés.

Fait à Niort, le

Pour la Ville de Niort,

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Son Maire en exercice,

La Vice-Présidente en exercice

Déléguée au Développement durable

Jérôme BALOGE

Dany BREMAUD